

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF109

présenté par

Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Cinieri et M. Sermier

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet article, le Gouvernement revient sur sa promesse de baisser le taux d'IS à 28% en 2019 pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 250 millions d'euros, alors même que nous avons l'un des taux d'IS les plus élevés en Europe (30% en Allemagne, 25% en Espagne, 19% en Angleterre).

Cet enième revirement risque d'emporter des conséquences extrêmement dommageables pour la compétitivité de notre économie et est un nouveau coup dur porté aux entreprises après la généralisation du 5ème acompte.

Alors même que le Gouvernement s'engageait à tenir la promesse de campagne du candidat Macron d'atteindre d'ici à 2022 un taux d'IS ramené à 25%, il est aujourd'hui fortement permis d'en douter.